

Intégrer la compétence fiscale dans la pratique comptable

RS5350 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	314, 128g
Formacode(s)	13354
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/02/2021
Date d'échéance	10/02/2024

Certificateur(s)

FIDAL FORMATION · SIRET : 34953736500042

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification qui cible les professionnels de la comptabilité vise à les doter de compétences qui leur permettent de s'assurer que les opportunités comme les risques au plan fiscal sont identifiés par les professionnels de la comptabilité, au service d'une optimisation financière et stratégique d'une entreprise. Elles élargissent la mission des professionnels comptables, qui deviennent de meilleurs interlocuteurs pour les autres services financiers, pour l'administration fiscale ou pour les commissaires aux comptes.

La certification a également pour objectif opérationnel l'analyse critique d'un sujet fiscal, permettant de pouvoir alerter, être force de proposition au sein de sa structure, voire, de formuler des demandes de conseil précises auprès d'experts fiscalistes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 : Anticiper la charge financière correspondant à l'imposition sur les sociétés d'une entreprise, en application du code général des impôts et des conventions fiscales internationales, afin de sécuriser la gestion de l'entreprise en la matière ;

C2 : Repérer des opportunités d'économies d'impôt sur les sociétés, en étudiant les crédits d'impôt (recherche, innovation, mécénat, ...) auxquels une entreprise peut prétendre selon son activité, afin de réduire les charges fiscales de l'entreprise ;

C3 : Identifier les situations dans lesquelles les référentiels supranationaux (conventions fiscales internationales) s'appliquent à l'activité d'une entreprise, afin de mettre celle-ci en conformité avec ses obligations fiscales internationales ;

C4 : Déterminer quelle TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et quel taux de TVA appliquer aux différentes activités de son entreprise, en France, dans et en dehors de l'Union Européenne, afin que la facturation émise par l'entreprise soit conforme au Code Général des Impôts ;

C5 : Déterminer le montant de la TVA déductible, afin de récupérer et/ou de régulariser une partie de la TVA due, en respectant les conditions d'exercice du droit à déduction en vigueur ;

C6 : Analyser la situation d'une entreprise au regard de la taxe sur les salaires, selon les modifications d'organisation opérées, afin d'anticiper les variations des charges correspondantes, en application du Code Général des Impôts ;

C7 : Sécuriser juridiquement la facturation électronique d'une entreprise en s'assurant de la correspondance effective entre la réalité de la production, au sens large, et celle de la comptabilité, dans le respect des règles applicables et des obligations des entreprises, afin de prévenir un défaut de conformité de la facturation et donc un risque financier ;

C8 : Contrôler les avis d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et/ou de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), afin de s'assurer que la méthode retenue par l'administration fiscale est appropriée ;

C9 : Déterminer le résultat fiscal d'ensemble d'un groupe intégré de sociétés, afin de transmettre cette donnée aux dirigeants du groupe et d'anticiper la déclaration fiscale correspondante ;
C10 : Identifier les opportunités et/ou les risques résultant de l'application du régime de l'intégration fiscale au sein d'un groupe d'entreprises, et déterminer quel type de convention d'intégration fiscale est approprié en la matière, afin de préconiser des options et solutions aux dirigeants concernés, dans son domaine d'expertise.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Disposer de 5 ans d'expérience au moins dans une activité de gestion comptable.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de 3 spécialistes de droit fiscal (dont 1 interne).

Base légale

Date de décision	10/02/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/02/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6907

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.fidalformations.fr/node/14586>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5350/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	300 %
Période	04/2022 – 03/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	16 475 €
Coût moyen par dossier	3 295 €
Durée moyenne	24 h

Période	05/2021 – 09/2022
France compétences	84 %
Entreprise	16 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.